



Problème de paiement de charge chauffage + copropriété

Par **dje05**, le **22/02/2011** à **15:50**

Bonjour,

J'ai acheté un bien immobilier en juillet 2010. Ce bien immobilier était une banque qui a été réhabilité en appartement. La SCI qui a réhabilité l'appartement c'est retirée du chauffage collectif (bien avant la vente) en mettant des pompes à chaleur individuelles sans demander l'autorisation aux copropriétaires. Etant devant l'effait accompli jusqu'ici je paie les charges de chauffages collectifs sans en avoir la jouissance.

En regardant sur internet j'ai vu que si je n'avait pas la jouissance du chauffage collectif je n'avais pas à le payer selon un arrêt rendu par la 3ème chambre civile, 27 Septembre 2005, n°04-11735 cependant je n'arrive pas à retrouver l'arrêt pourriez-vous m'aider à le retrouver.

Bonne journée.